

# SERVICE BULLETIN

**DESTINATAIRE :** TOUS LES COMPTES DE SERVICE – GARANTIE, AUTORISÉS

**BULLETIN N°** DSB-1027

**DATE :** DÉCEMBRE 2013

**OBJET :** UTILISATION DES NUMÉROS DE SÉRIE A/CODE À BARRES SUR LES RÉCLAMATIONS – GARANTIE

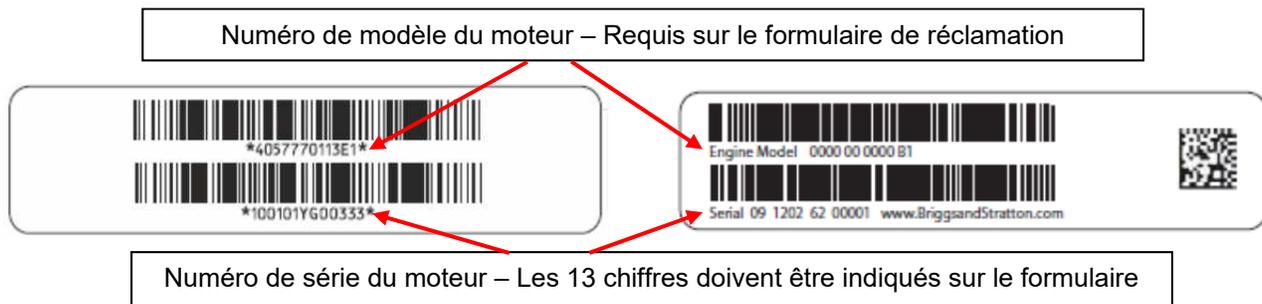
**MODÈLES :** TOUS LES MODÈLES DE MOTEUR

Ce bulletin concerne (  )

- LE MOTEUR
- L'ÉQUIPEMENT
- LES DEUX

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les réclamations en vertu de la garantie des moteurs Briggs & Stratton nécessiteront le numéro de série complet du moteur comme il paraît sur l'étiquette à code à barres du moteur, ainsi que le numéro de modèle du moteur qui est imprimé sur l'étiquette ou estampé/gravé (comme traditionnellement) sur les composants du moteur.

Les pages 1 et 2 présentent plusieurs types d'étiquette à code à barres utilisée sur les moteurs Briggs & Stratton. Même s'il peut y avoir d'autres types, le principe est toujours le même. **REMARQUE IMPORTANTE :** N'indiquez pas sur le formulaire de réclamation, les astérisques ou espaces pouvant paraître sur les étiquettes.



Les deux versions ci-dessus sont des étiquettes à double code à barres : un numéro de modèle-type-version à 12 chiffres et un numéro de série à 13 chiffres. Indiquez ces deux numéros sur le formulaire de réclamation.

Numéro de série du moteur – Les 13 chiffres doivent être indiqués sur le formulaire  
Obtenez le numéro de modèle estampé/gravé sur le moteur



Les versions ci-dessus sont des étiquettes à simple code à barres qui comportent uniquement le numéro de série à 13 chiffres. Si l'étiquette du moteur ne présente qu'un seul code à barres, indiquez ce numéro de série sur le formulaire de réclamation ainsi que le numéro de modèle estampé/gravé (comme traditionnellement) sur les composants du moteur.

Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas fournir le numéro de série à 13 chiffres, veuillez inclure une explication sur le formulaire de réclamation.

**BRIGGS & STRATTON**  
Service Ventes et Distribution